

Propositions financières Budget Primitif 2013

Rapport n° CG/2012/101

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le vote des crédits 2013 en matière de développement économique. Il traduit notre soutien renouvelé et croissant en faveur de l'implantation d'entreprises et la création d'emplois : 12,940 M€ en 2013 (rappel 10,300 M€ en 2012).

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	12 320 000 €
PF	Direction des finances et de la commande publique	600 000 €
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	20 000 €
	TOTAL	12 940 000 €

2121 - Immobilier d'entreprises

Crédits proposés pour le BP 2013 : 3.000.000 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 6.500.000 €

Les interventions en faveur de l'immobilier d'entreprise s'adressent aux communes et à leurs groupements ainsi qu'aux sociétés d'économie mixte. Elles contribuent à favoriser l'implantation ou l'extension d'entreprises emportant la création d'emplois.

L'année 2012 s'est caractérisée par une activité qui est restée relativement soutenue :

- 16 montages ALSABAIL (FOSSIL à Saverne, LALIQUÉ à Wingen-sur-Moder, JUS DE FRUITS D'ALSACE à Sarre-Union, GRIPPLE à Obernai, HUNSINGER à Thal-Drulingen, HURON à ESCHAU, etc.) ont bénéficié d'avances sans intérêts d'un montant global de plus de 12 M€, concrétisés par la création de plus de 300 emplois ou la consolidation de sites existants
- 4 commerces de proximité à AUENHEIM, BERGBIETEN, RUSS et WISCHES pour un engagement de 0,33 M€.

Au regard de l'activité prévisionnelle pour 2013, un montant de 2.900.000 € sous forme d'avances sans intérêts est proposé au bénéfice d'ALSABAIL, organisme relais des aides des collectivités à l'immobilier d'entreprises. Ce montant est susceptible d'être revalorisé en cours d'exercice si des projets le nécessitaient (KUHN à Saverne, MILLIPORE à MOLSHEIM).

Précisons que l'encours des avances remboursables du Département auprès d'ALSABAIL représente au 30 septembre 2012 un solde créditeur de 38,187 M€.

Enfin, une enveloppe prévisionnelle de 100.000 € est proposée au titre du dispositif départemental de soutien à la création de locaux de commerce de proximité.

2122 - Plates-formes départementales d'activités

Crédits proposés pour le BP 2013 : 5.020.000 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 50.000 €

Outil innovant au service d'un développement économique maîtrisé et durable, les plates-formes départementales d'activités s'articulent autour d'une rationalisation d'une offre foncière de qualité aux entreprises et d'une solidarité territoriale par répartition des richesses générées par les infrastructures.

Le Département se propose de soutenir fortement la création dans les prochaines années de cinq ou six plates-formes départementales d'activités à vocation industrielle pour l'accueil d'entreprises à l'échelle d'un bassin d'emplois, et d'une ou deux plates-formes dédiées aux activités logistiques.

En 2013, plusieurs projets sont envisagés au niveau des plates-formes départementales d'activités :

- Plate-forme départementale d'activités d'Alsace Centrale à DAMBACH-LA-VILLE :
 - poursuite des études d'aménagement de la seconde tranche de 64 ha et démarrage des fouilles archéologiques
- Plate-forme départementale d'activités du Nord-ouest du Bas-Rhin :
 - poursuite de la commercialisation de la première tranche du site du Martelberg à SAVERNE
 - poursuite de la commercialisation de la première tranche et des études d'aménagement de la seconde tranche du site de THAL-DRULINGEN
- Plate-forme départementale d'activités de la Région de BRUMATH :
 - Finalisation des travaux de viabilisation de la première tranche
 - Démarrage des travaux de viabilisation des tranches 1 bis et 2
 - Commercialisation de la tranche 1
- Plate-forme départementale d'activités – Extension de la zone industrielle et portuaire de LAUTERBOURG :
 - finalisation des travaux de viabilisation de la première tranche et démarrage de la commercialisation
- Plate-forme départementale d'activités de FEGERSHEIM-LISPHEIM :
 - Lancement des études de faisabilité de réalisation de la plate-forme départementale

Par ailleurs, le Département a marqué de longue date son intérêt pour le site de l'ancienne raffinerie de HERRLISHEIM-DRUSENHEIM qui présente des opportunités majeures pour le développement d'activités logistiques multimodales. Une partie des 280 ha que compte le site pourrait être aménagée en Plate-forme départementale d'activités. Le reste du site aurait vocation à devenir un Espace Naturel Sensible. Bien que les négociations avec le propriétaire du site soient bloquées, la collectivité départementale souhaite rester en veille sur ce dossier. Un crédit prévisionnel de 50.000 € est proposé au budget primitif de 2013 au titre d'éventuelles études préalables que le Département envisagerait de mener.

D'autres sites ont vocation à la départementalisation, notamment l'extension de la zone Activeum à ALTDORF-DACHSTEIN et l'extension de la zone d'activités de FEGERSHEIM.

Des crédits d'un montant total de 4.950.000 € sont dédiés à ce programme en 2013 au regard du rythme de consommation réelle prévisible.

En outre, une enveloppe de 20.000 € est proposée pour accompagner les travaux d'aménagements fonciers compensatoires liés à la Plate-forme départementale d'activités de la Région de BRUMATH.

2123 - Zones d'activités

Crédits proposés pour le BP 2013 : 1.620.000 €

Crédits inscrits au BP 2012 : /

Conformément à la délibération de juin 2005 sur les contrats de territoires, les interventions départementales privilégient l'intercommunalité. Les zones artisanales d'intérêt local sont prises en compte dès lors que les projets s'inscrivent dans une logique de territoire organisé à une échelle intercommunale.

Les projets sont soumis à l'expertise des services départementaux et de l'ADIRA, exprimée sur la base du respect de critères qualitatifs, adaptés à chaque cas d'espèce, destinés à aider le maître d'ouvrage à prévenir les difficultés techniques, économiques, juridiques et environnementales, en amont du projet. A noter que les nouveaux projets de zones d'activités doivent nécessairement prendre en compte les principes de développement durable et de gestion des zones tels que définis dans la Charte de développement durable des zones d'activités du Bas-Rhin mise en place en 2010.

En 2012, deux projets de zones d'activités ont été déposés au Département. Il s'agit des projets de ZA intercommunales de GOXWILLER-VALFF et d'AUENHEIM. Le montant des AP/CP mise en place en DM1 de 2012 pour ces deux opérations s'élève globalement à 3,24 M€. Ces deux opérations s'achèveront courant 2013. Un crédit de 1.620.000 € est proposé au BP 2013 pour solder ces deux opérations.

2124 - Reconversion de friches économiques

Crédits proposés pour le BP 2013 : /

Crédits inscrits au BP 2012 : 150.000 €

L'intervention départementale en faveur des friches économiques vise à constituer des réserves foncières évitant de créer de nouvelles zones d'activités dans les secteurs où les friches peuvent être reconverties, à résorber les points noirs paysagers, aménager les espaces récupérés pour le développement d'activités nouvelles, de l'habitat ou de la rénovation urbaine.

Au cours de l'année 2012, 4 dossiers de résorption de friches économiques ont été accompagnés par la collectivité départementale pour un montant d'engagement de 574.970 €.

Pour l'exercice 2013, les crédits nécessaires au titre de la résorption des friches économiques pourraient être proposés lors du vote des Décisions Modificatives du Budget au regard d'un besoin de financement qui apparaîtrait.

A noter que depuis octobre 2009 le dispositif d'aide en faveur de la résorption des friches économiques est harmonisé, dans ses principes, avec la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin.

2125 - Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)

Crédits proposés pour le BP 2013 : 600.000 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 800.000 €

Conformément à la convention de financement pluriannuelle pour les exercices 2009 à 2018, entre les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ainsi que l'EPELFI et l'Etat, le département apporte à l'EPELFI une contribution aux dépenses d'investissement (hors immobilier) : investissements complémentaires et provision pour renouvellement.

Pour l'année 2013, les crédits prévus au budget primitif s'élèvent à 0,6 M€.

Ce montant est susceptible d'être minoré en cours d'année, en fonction du produit de la redevance qui sera perçue auprès des usagers du livre foncier informatisé comme le prévoit la convention précitée.

2126 - Maison de l'Alsace à PARIS

Crédits proposés pour le BP 2013 : 2.700.000 €

Crédits inscrits au BP 2012 : 2.800.000 €

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, propriétaires indivis de l'immeuble de la Maison de l'Alsace à Paris, sis au 39 avenue des Champs Elysées, ont engagé une vaste opération de restructuration du bâtiment.

Ce projet majeur des deux collectivités va permettre de faire de la Maison de l'Alsace à Paris une véritable vitrine qui assurera d'importantes missions en matière économique, touristique, culturelle, médiatique et internationale.

Conçue comme une « ambassade » de l'Alsace, elle sera, à sa réouverture en novembre 2013, un lieu de promotion de l'Alsace, d'évènementiel, de rencontres professionnelles et de communication.

Afin d'éviter tout risque de mise en péril de la Société Fermière de la Maison de l'Alsace à Paris (SFMAP), les deux Départements, actionnaires majoritaires, ont confié à cette dernière, provisoirement relocalisée rue de Marignan, par le biais d'une convention d'objectifs et de moyens, des missions liées à la promotion économique et touristique de l'Alsace pendant les phases avant et durant travaux.

Il est rappelé que les dépenses liées au projet architectural de même que les subventions d'exploitation allouées à la SFMAP sont prises en charge à parité par les deux Départements.

Pour l'exercice 2013, les inscriptions budgétaires s'établissent à 2 500 000 € en investissement et 200.000 € au titre de la convention d'objectifs de la SFMAP.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

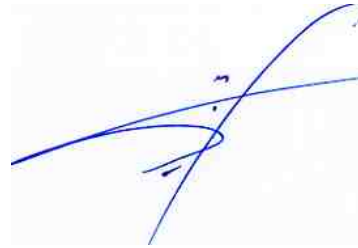
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2121	Immobilier d'entreprises	6 500 000,00 €	3 000 000,00 €
2122	Plates formes départementales d'activités	50 000,00 €	5 020 000,00 €
2123	Zones d'activités	0,00 €	1 620 000,00 €
2125	Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI)	800 000,00 €	600 000,00 €
2126	Développement de la représentation à Paris	2 800 000,00 €	2 700 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, et en accord avec la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général approuve l'ensemble des propositions d'inscriptions budgétaires exposées dans le présent rapport et traduites dans le budget primitif 2013, pour un montant total de 12.940.000 €.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL